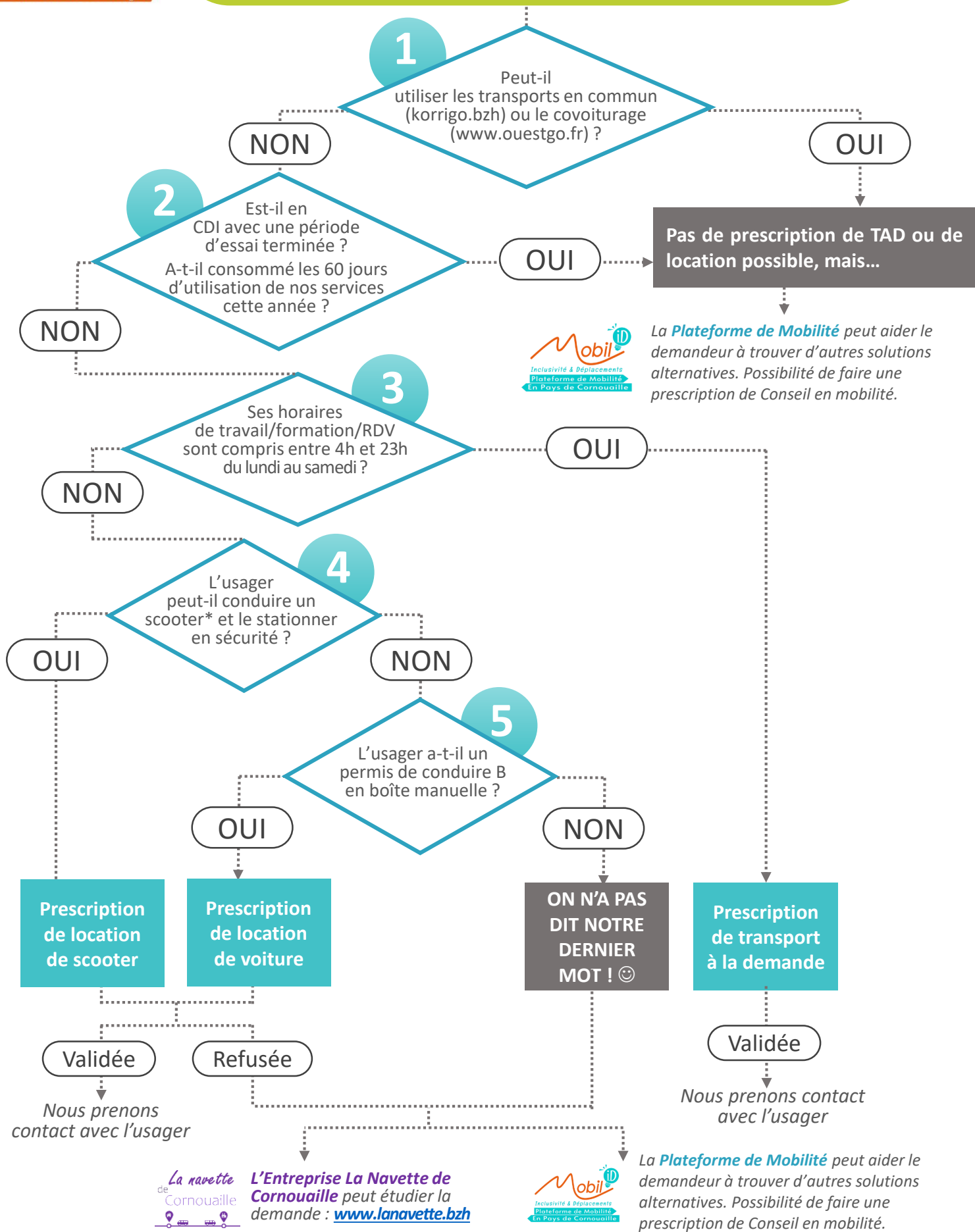


LE DEMANDEUR a besoin d'un moyen de déplacement dans le cadre de son parcours professionnel.



Pour conduire un scooter :

- Né avant 1988 = avoir une expérience de conduite de scooter
- Né après 1988 = Avoir un Permis B ou permis AM ou BSR.